



Fête de la Musique

21 juin 2024

CHARTRE DE PARTICIPATION

Article 1 : Présentation

La Ville de Pontoise met en place un appel à participation pour l'édition 2024 de la Fête de la musique.

Article 2 : Conditions de participation

Cet appel est ouvert à tous les musiciens, formations ou artistes. Les mineurs doivent obligatoirement fournir une autorisation parentale. A demander auprès de actionsculturelles@ville-pontoise.fr

Article 3 : Modalités de sélection

Les candidats doivent adresser une demande de participation grâce à la fiche de candidature ainsi que la présente charte signée avant le lundi 22 avril 2024 à actionsculturelles@ville-pontoise.fr.

Le nombre de candidat retenus sera en fonction des créneaux horaires.

Article 4 : Organisation

Les candidats retenus se produiront en extérieur sur différentes scènes éphémères, dans les conditions suivantes :

4-1 – Rémunération

Comme le veut l'esprit de la Fête de la musique, aucune rémunération n'est prévue pour les candidats retenus.

4-2 – Technique

Différents sites sont mis à disposition par la Ville de Pontoise. Les sites seront attribués en fonction de la configuration et de la composition du groupe et d'une cohérence dans la programmation musicale.

Un point électrique muni d'une rallonge sera mis à disposition des musiciens. En revanche le matériel de sonorisation est à la charge des musiciens.

4-3 – Durée de la prestation

Chaque candidat pourra bénéficier de 1h30 au maximum (montage, concert et démontage inclus).

4-4 – Ordre de passage

Il sera indiqué aux candidats par la Ville de Pontoise et ne pourra être remis en cause ; la cohérence du programme distribué au public en dépend !

Article 5 – Engagement des groupes et musiciens sélectionnés

Les formations, groupes et artistes sélectionnés s'engagent à :

- respecter le cadre de l'organisation mis en place par la Ville de Pontoise, notamment : le créneau horaire, le temps de diffusion qui leur sera indiqué ainsi que les conditions de sécurité des biens et des personnes telles qu'elles seront transmises par la Ville,
- ne pas tenir de propos diffamatoires ou insultants, qui inciteraient à la discrimination, à la haine ou à la violence contre une personne ou un groupe de personnes en raison de leur lieu d'origine, de leur ethnie ou absence d'ethnie, de leur nationalité, de leur couleur de peau, de leur religion, de leur sexe, orientation sexuelle ou handicap.

Article 6 – Engagements de la Ville de Pontoise

La Ville met à disposition le domaine public et, dans la mesure de ses moyens une alimentation électrique avec une rallonge.

Elle assure également la coordination générale de la fête, la réalisation et la diffusion du programme des concerts.

Article 7 : Modalités d'inscription et sélection finale

Documents à envoyer pour l'inscription :

- la fiche de candidature,
- la charte de participation signée,

Clôture de la réception des candidatures : **le lundi 22 avril 2024.**

Réponse des candidatures : **entre le 13 et le 17 mai 2024.** Les candidats seront avisés par un courriel qui leur informera s'ils sont ou non retenus et leur précisera le lieu de passage et l'horaire

Article 8 – Droits de diffusion des productions

Les candidats retenus s'engagent à autoriser, sans contrepartie, la Ville de Pontoise à diffuser, et éventuellement reproduire, les images fixes et animées (photographies ou films) prises par elle au cours de la manifestation sur tout support dans le but d'en assurer la valorisation et jusqu'au 21 juin 2024.

Article 9 – Annulation

Si pour des raisons internes ou externes, l'organisateur devait être contraint d'annuler la Fête de la musique, sa responsabilité ne pourrait être engagée.

Article 10 – Rappel du calendrier

Clôture des inscriptions : **lundi 22 avril 2024**

Réponses des candidatures : **entre le lundi 13 et le vendredi 17 mai 2024**

Article 11 – Contact

Pour tout renseignement relatif à cet appel à participation, contactez :

Mairie de Pontoise – Service Spectacle vivant et évènementiel

2 rue Victor Hugo – 95300 PONTOISE

Tel : 01 34 43 35 06 ou par mail : actionsculturelles@ville-pontoise.fr

Je, soussignédéclare avoir pris connaissance
et accepte les conditions de la présente charte de participation.

Fait, à

Signature



VILLE DE PONTOISE